
Adresse du comité de surveillance et de l'agent national du district de Tonnerre (Yonne) qui rendent compte de la fête de la Raison célébrée dans cette commune et du trait de civisme d'un de ses citoyens, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance et de l'agent national du district de Tonnerre (Yonne) qui rendent compte de la fête de la Raison célébrée dans cette commune et du trait de civisme d'un de ses citoyens, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 76-77;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28924_t1_0076_0000_6

Fichier pdf généré le 30/01/2023

« de reconnaissance ne peut que prouver aux défenseurs de nos droits, combien les mêmes mains qui l'ont fait voudroient se rapprocher d'eux pour panser leurs blessures. » S. et F. »

DARTIGOEYTE.

36

Les membres du comité de surveillance et l'agent national du district de Tonnerre, département de l'Yonne, rendent compte de la solennité avec laquelle on a célébré dans cette commune la fête de la raison. La cérémonie a été troublée par un événement cruel : le citoyen Tillent, maréchal à Tonnerre et père d'une famille nombreuse, a reçu dans la figure un coup de pied de cheval qui lui a arraché un œil : revenu à lui et baigné dans son sang, il a réuni le peu de forces qui lui restoient, pour crier *Vive la République !*

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Tonnerre, 11 vent. II. Le C. rév. à la Conv.] (2).

« Citoyens représentans,

Nous vous apprenons avec la plus grande satisfaction que notre commune est à la hauteur de la Révolution, qu'elle vient de célébrer la fête de la Raison dans le temple qu'elle s'est choisi dans la ci-devant église de Notre-Dame, où nous avons substitué le langage de la vérité au lieu et place de celui de la fourberie, du charlatanisme. C'est pour la première fois que cette chaire a retenti au milieu de son temple, des discours du plus pur patriotisme, qui ont été prononcés par les autorités constituées, par des membres de la Société populaire et par des hymnes à la liberté qui étoient chantés par de jeunes citoyennes et citoyens, suivis d'une musique qui retentissoit jusque dans nos cœurs, et celui de la déesse de la Liberté. Cette cérémonie annonçoit le plus pur républicanisme par sa simplicité et son accord ; un seul événement a troublé pour un instant l'âme des patriotes ; un de ses plus zélés, qui remplissait à cette cérémonie, les fonctions de commissaire, reçut un coup de pied de cheval sur l'œil qui le terrassa sur-le-champ, en lui enfonçant une partie de la figure. A peine revenu de son évanouissement, quoique perdant tout son sang et souffrant horriblement, il cria de toutes ses forces : *Vive la République*. Ce sans-culotte père de famille, nommé Tillens, maréchal à Tonnerre, reçut à l'instant tous les secours dus par l'humanité et peut être sûr qu'il ne sera pas abandonné de la Société populaire, dont il est membre. Si la Convention trouve ce trait capable d'être mis au rang des belles actions, nous la prions de le faire insérer au bulletin. Nous vous saluons fraternellement. »

ROQUIER, COLLARD, ROUSSELET, SENNARD, GORMAUD, JAME, BRIENNE (présid.), LAPRE (secrét.), PAUSSÉ.

(1) P.V., XXXIV, 389. Bⁱⁿ, 15 germ. (suppl^t).

(2) D XXXVIII, III, 56, p. 1.

[Tonnerre, 11 vent. II. L'ag' nat., à la Conv.] (1).

« Citoyens représentans,

Depuis l'époque glorieuse où, du sommet de la Montagne sainte, vous avez fait entendre à la France entière, le tocsin de la philosophie et de la liberté, contre le fanatisme et la tyrannie, la raison a fait sur le sol de la République de rapides conquêtes. Un grand nombre de communes républicaines l'ont recueillie avec transport.

Hier cette bienfaitrice du monde a aussi fixé parmi nous son invariable empire. Elle a régénéré le chef-lieu de ce district. Elle a rempli de sa présence auguste le temple qui lui a été consacré. Fidèle et constante amie de la Révolution, la Société des sans-culottes montagnards tonnerrois a sonné la charge qui a préludé cette victoire mémorable. C'est elle qui a fait les frais et ordonné la cérémonie de cette fête solennelle.

A midy tous les membres de lad. Société, avec les autorités constituées étoient réunis dans son sein. La gendarmerie à cheval, deux pièces de canons et les artilleurs ont ouvert la marche ; ce cortège représentoit la force, la puissance, les victoires d'une peuple libre. Une charrue, des moissonneurs, des gerbes étoient le symbole de sa fécondité, de ses richesses. Celui de sa gaieté, de son bonheur étoit à la suite. Il étoit figuré par des tambours et instrumens, qui faisaient tour à tour retentir les airs de sons tantôt bruyants et guerriers, tantôt mélodieux, formoient un contraste heureux avec les voix républicaines des deux sexes. Suivoient les autorités constituées, ainsi que les bustes des grands hommes, dont les lumières et le courage leur servent de modèle.

Une jeune fille belle et vertueuse, représentant la liberté, étoit montée sur un char, traîné par quatre chevaux superbes, couverts des décorations et couleurs adoptées du peuple français. Après elle, marchoit la Société populaire. A sa tête étoit sa bannière fanaticide. La déesse chérie y est peinte, foulant aux pieds des signes féodaux et religieux, attributs du despotisme et de l'erreur.

Ce cortège, parti du lieu où la Société tient ses séances, après avoir parcouru différentes rues, s'est rendu dans le Temple de la Raison. Là des orateurs républicains, par leur mâle et persuasive éloquence ont développé au peuple de Tonnerre, les ruses du fanatisme, appui constant de la tyrannie. Ils lui ont appris à secouer son joug humiliant, à devenir dignes enfans de la liberté. Des couplets analogues aux circonstances occupoient l'espace de tems qui s'écouloit entre chaque discours et toujours les voûtes sacrées retentissoient de ces cris mille fois répétés avec transports : *Vive la Montagne, vive la République une et indivisible*.

Au milieu de cette joie universelle, un cri douloureux s'est fait entendre ; un brave sans-culotte indigent, chargé de famille, y a reçu un coup de pied de cheval, qui l'a blessé assez grièvement à la tête pour l'exposer à perdre un œil. Sur la motion du bienfaisant officier de santé, qui s'est hâté de panser sa plaie, une

(1) D XXXVIII, III, 56, p. 2.

collecte a été faite. Elle semble avoir produit une somme au moins capable de soulager le malheur de ce bon citoyen.

Telle a été, Citoyens représentans, la glorieuse occupation du peuple de Tonnerre, le 1^{er} décadi du présent mois. Les sans-culottes montagnards tonnerrois ont dans le même jour, honoré la raison, exercé l'humanité et toutes les vertus républicaines.

Je m'estime mille fois heureux d'être auprès de vous aujourd'hui, le fidèle interprète de cet élan vraiment digne de la liberté française et de la Nature. »

PIRRON.

P. S. — Je vous ai adressé, Citoyens représentans, il y a près d'un mois, les richesses en argent et en cuivre des églises de ce district. Cet amas des prodigalités religieuses de nos bons et crédules ancêtres ont été offertes par toutes nos communes jusqu'ici rien n'a pu nous certifier, ni nous, ni elles de leur arrivée au creuset de la République. Le Bulletin qui en est ordinairement l'écho est resté muet. Nos concitoyens ne savent qu'en penser. Je vous prie de les délivrer de leurs inquiétudes à cet égard.

37

Les citoyens de Theys, district de Grenoble, département de l'Isère, écrivent que leur commune pour être située au haut des Alpes et au milieu des glaces n'en est pas moins embrasée à la vue des travaux immortels qui font le bonheur du peuple. Elle vient de former une société populaire et de consacrer sa ci-devant église à la raison. Elle a fourni 200 défenseurs à la patrie, et a déposé sur son autel 132 chemises, 63 paires de souliers, 10 liv. de charpie, 348 liv. en numéraire, plusieurs autres effets, et toute l'argenterie de son église. La guerre ne doit finir, disent ces républicains, qu'avec les tyrans : restez à votre poste jusqu'à ce que la liberté plane sur toute la terre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Theys, s. d.] (2).

« Législateurs,

Quand un grand peuple se lève tout entier pour défendre ses droits et sa liberté, quand avec les tyrans il a encore à combattre les préjugés, les passions qui faisaient les malheurs du monde, les fanatiques et les malveillants qui entravent sa marche, il n'est pas douteux qu'outre l'énergie d'un grand caractère, il doit encore déployer les ressources immenses qu'il peut avoir.

Qu'elles sont coupables, ces communes, qui plongées dans un sommeil léthargique, semblent attendre l'issue du choc qui ébranle l'univers, pour déterminer leur impolitique insouciance. Pour nous, Représentants, une des sections qui habitent les montagnes des Alpes, les frimas et les glaces qui nous entourent n'empêchent pas nos âmes d'être embrasées à la vue des travaux immortels qui font notre bonheur. Notre cri

(1) P.V., XXXIV, 389. Bⁱⁿ, 16 et 28 germ (suppl.); Débats, n^o 566, p. 323.

(2) C 297, pl. 1021, p. 23.

est : la Liberté ou la Mort. Cette commune eut aussi ses idoles, elle eut des aristocrates, elle compte chez elle 4 émigrés. Mais qu'a-t-elle fait pour s'épurer et monter au niveau de la Révolution ? Elle a formé une Société populaire, elle a chassé ses prêtres. Elle a renversé toutes ses idoles, qu'elle a brûlées avec les signes de la féodalité. Elle a consacré en temple de la Raison, le temple du fanatisme et à chaque décade, un membre de la Société y vient former l'esprit de ses concitoyens et les instruire des lois. Des enfants, depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 10, ont déjà gravé dans leur cœur les droits sacrés de l'homme et les ont récités à la tribune de la Société. Elle a donné 200 défenseurs à la patrie. La loi du maximum y est en vigueur. Celle sur le partage des communaux s'y est opérée. Une société s'est formée pour l'extraction du salpêtre ; on travaille également à des minières innombrables de fer. Enfin, c'est à l'enthousiasme de la liberté, à l'enthousiasme de la philosophie et de la Raison, que la patrie doit les offrandes suivantes : 132 chemises, 348 liv. en numéraire, 10 livres de charpie, 63 paires de souliers, d'autres effets précieux en argent et toute l'argenterie de la ci-devant église. Nous vous envoyons également notre airain, ce métal qui ne doit plus résonner que du son de la mort. C'est par ces sacrifices, et par ceux que nous ferons encore si la Patrie l'exige, que nous pourrons nous écrier un jour : « ...et nous aussi, nous avons concouru à l'affermissement de la Liberté ». Et toi, Mont Sacré, roc inexpugnable, les géants qui cherchent à t'escalader auront le même sort que ces Titans, enfants de la terre que Jupiter foudroya.

Sages représentants, la guerre ne doit finir qu'avec l'extinction des tyrans, et vous resterez à vos postes jusqu'à ce que la liberté établie sur des fondements inébranlables, plane sur tout le sol de la terre.

SORIN (présid.), VAUSSENAT (secrét.),
LOUCHOT (secrét.).

38

Les membres du comité de surveillance de Thouars expriment leur reconnaissance pour le décret relatif aux détenus. La vengeance nationale, disent-ils, exigeoit plus pour punir leur crime; mais aussi généreux, aussi humains que ces monstres sont pleins de scélératesse, les Français leur laissent une existence qu'ils iront traîner aux extrémités de la terre réservée aux méchants, quand l'Europe rendue à la raison aura affermi la liberté par la chute de toutes les têtes royales.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Thouars, 15 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Grâces vous soient rendues du décret célèbre dont vous venez de frapper les détenus. Il est

(1) P.V., XXXIV, 389. Bⁱⁿ, 14 germ.; Ann. patr., n^o 459.

(2) C 298, pl. 1037, p. 42.